

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2024_034

DOMAINE : Convention de location

OBJET : Convention de location de la salle de spectacle du Centre Culturel la Barbacane entre le Foyer Rural de Beynes et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane pour les représentations théâtrales du Théâtre Ados/Jeunes adultes

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 2,

Vu le demande faite par le Foyer Rural de Beynes sise Place du 8 mai 1945 – 78650 Beynes - représenté par Hélène Dubois en sa qualité de Présidente, pour une mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel La Barbacane de Beynes,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER une convention de location avec **le Foyer Rural de Beynes** représenté par Hélène Dubois, en sa qualité de présidente, suivant les conditions définies dans la convention, qui a pour objet la mise à disposition de la salle de spectacle, les loges et le bar du Centre Culturel la Barbacane, du lundi 6 au samedi 11 mai 2024 conformément au calendrier établi dans la convention.

Article 2

DIT que cette location a pour objet de permettre les représentations du Théâtre Ados/Jeunes adultes du Foyer Rural de Beynes qui auront lieu les vendredi 10 mai 2024 à 20h30 et samedi 11 mai 2024 à 20h30.

Article 3

DIT que pour la présente location, **le Foyer Rural de Beynes** est redevable de la somme de 840€ HT + TVA 20% **soit 1 008 € TTC (mille huit euros)**.

Article 4

Madame la directrice de la Barbacane est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation lui sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par téléransmission en
préfecture et publication sur le site le 5 avril 2024*

Beynes, le 3 avril 2024

Le Président
Yves REVEL